

## **SIVOM de Lorrez le Bocage**

Bureau des syndicats – 23 rue de la Tour – 77710 LORREZ LE BOCAGE  
Tél. 01.64.31.48.13 – [interco.lorrez@wanadoo.fr](mailto:interco.lorrez@wanadoo.fr)

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

#### **SEANCE DU 25 JANVIER 2022**

**Date de la convocation : 13/01/2022**

Membres en exercice : 26

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt et un, le mardi neuf novembre à dix-neuf heures, les délégués du comité syndical sur convocation, se sont réunis à la salle Sainte-Anne de Lorrez le Bocage, sous la Présidence de M. Yves BOYER.

Etaient présents :	BLENNES :	Mme Stéphanie PRISE et Mme Fathia LAKHEBIR
	CHEVRY EN SEREINE :	Mme Muriel PLANADE et Xavier LEBAS
	EGREVILLE :	Mme Nathalie LAURENT et M. Pascal POMMIER (absence émargement feuille de présence)
	FLAGY :	Mme Sandra GROSCAUX et M. Aurélien JACQUEMARD
	LORREZ LE BOCAGE :	M. Yves BOYER et Mme Anaïs BARBE HAREL
	REMAUVILLE :	M. Jean-Sébastien DEPAUW
	THOURY FERROTTE :	Mme Djamila AMOUR pouvoir de M. Pascal MARTINEZ à Mme Alicia BARTHELEMY
	VILLEBEON :	M. François SIMONET et Mme GRATIOT
	VILLEMARECHAL :	M. Philippe CHERON

Etaient absents excusés :	DIANT :	M. Lionel VALLEE
	PALEY :	Mme Céline ROCHER
	THOURY FERROTTE :	M. Pascal MARTINEZ pouvoir à Mme A. BARTHELEMY

Etaient absents	DIANT :	M. Vincent VILLEDIEU
	PALEY :	Mme Mélanie CAPAN
	REMAUVILLE :	Mme Amandine LEFLAHEC
	VAUX SURLUNAIN :	M. Patrick LELU et Mme Hélène POMMIER
	VILLEMARECHAL :	Mme Annick PERRIN
	VOULX :	Mme A. MORVANT HOCQUET et M. Emmanuel DETROYAT

#### **OBJET : DROIT D'ENTREES A LA PISCINE D'EGREVILLE**

Vu les prévisions budgétaires pour l'année 2022 intéressant la piscine d'Egreville,  
Considérant l'amplitude des horaires d'ouverture au public,  
Considérant la fréquentation des scolaires hors canton  
Considérant l'accueil régulier à la piscine d'Egreville des centres de loisirs ou des établissements publics des collectivités voisines,  
Considérant la fréquentation d'associations sportives et nautiques,

Après en avoir délibéré, le comité syndical **DECIDE à l'unanimité** de fixer les tarifs appliqués à la piscine comme suit :

❖ **les tarifs des droits d'entrées : tickets individuels et cartes, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022**

	Communes adhérentes		Communes non-adhérentes	
	tickets	cartes	tickets	cartes
Enfants	1.50	11	3.30	22
Adultes	2.50	21	4.80	38

❖ **les tarifs préférentiels**

Etablissements médicaux : 1.30 € - Centre de loisirs : 2.00 € - Maison de retraite : 2.50 €

❖ **Cours collectifs municipaux**

Les cours municipaux seront donnés par groupe à partir de 3 adhérents minimum et 6 adhérents maximum.

❖ **Leçons particulières**

Il est spécifié que sur le tarif des leçons particulières 9 € seront reversés à l'éducateur enseignant ; par conséquent 3 € reviennent au SIVOM. Il s'entend que chaque leçon est individuelle. Une tolérance de 2 à 3 élèves dans un cours particulier est acceptée pour des enfants de même famille ou dans le cas d'un covoiturage.

❖ **à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022– les activités nautiques**

ACTIVITES	Aquagym+gym douce 1 séance / semaine		Aquagym+gym douce 2 séance / semaines		2 / 7 ans		Bébés nageurs	
	Com adh	Com ext	Com adh	Com ext	Com adh	Com ext	Com adh	Com ext
1 séance essai	5				5		5	
Année	185	195	340	350	95	105		
Année tarif réduit	170	180	310	320	85	95		
Trimestre	95	105	155	165			61	70
Trimestre tarif réduit	85	95	140	150			55	65
10 séances	95	105	95	105			61	70
10 séances tarif réduit	85	95	85	95			55	65
1 séance	10	12						
<b>Leçons particulières</b>								
Carte de 10 leçons	100							
Ticket 1 leçon	12							
Carte 5 leçons	55							
<b>Cours collectifs</b>								
<b>Aquabike- Cardio Training</b>								
	Com adh	Com ext	Com adh	Com ext				
Carte de 10 cours-	35	50	100	120				
Ticket 1 cours	4.10	6	12	15				

❖ **Année scolaire 2022/2023– Créneaux scolaires (communes non adhérentes)**

Grand bassin – 1 Educateur = 3 345 €

Grand bassin – 2 Educateurs = 4 400 €

½ créneau – 1 Educateur = 1700 €

½ créneau – 2 Educateurs = 2 300 €

Petit bassin = 860 €

Forfait collègue = 2 850 €

Un tarif dégressif sera appliqué aux écoles extérieures en compensation de créneaux supprimés par le fait du SIVOM. Moins 2 % sur le tarif annuel sera calculé tous les 3 créneaux non assurés.

Le tarif d'un créneau scolaire est fixé à 72 €.

❖ **Année scolaire 2022/2023 – Créneaux associatifs**

- 28 € pour les associations dont le siège social se situe sur le canton de Lorrez le Bocage
- 35 € pour les associations dont le siège social est extérieur au canton (créneau d'une heure).

Certifié exécutoire  
Transmis en sous-préfecture et affiché le

Le Président

Pour extrait conforme  
Le Président

M. Yves BOYER  
Maire de Lorrez le Bocage